



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

5 juillet 2021

RENCONTRE AJOURNÉE VIRTUELLE

Séance virtuelle
Ajournée
5 juillet 2021

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Monsieur Djama Ahmed, district Centre-Est

Monsieur Richard Bilodeau, district Centre-Ouest

Madame Julie Boisvert, district Nord

Monsieur Simon Lajoie, district Ouest

Membres du personnel scolaire

Madame Christelle Élément, représentante personnel de soutien

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Membres représentants de la communauté

Monsieur Jean-Charles Gendron, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Monsieur Raïmi Osseni, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Madame Marie Trouis, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Madame Yanika Whiteman, personne de 18 à 35 ans

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Étaient absents

Monsieur Arona Bathily, district Est

Madame Édith Lacasse, représentante membre enseignant

Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Présence de membres du public

Aucun membre du public n'est présent.

1. Ouverture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat de quorum, Monsieur Richard Bilodeau ouvre la séance.

Il est 18 heures 32 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-116

12.3 Octroi du contrat
Agrandissement
de l'École Parc de
la montagne

12. RESSOURCES MATÉRIELLES

12.3 OCTROI DU CONTRAT – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PARC-DE-LA-MONTAGNE

Considérant l'autorisation ministérielle datée du 21 juin 2019 pour le projet d'agrandissement de l'École du Parc-de-la-Montagne;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 20-21-12;

Considérant l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la firme de professionnels Provencher Roy BBBL d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme aux devis;

Considérant que le montant soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est d'un montant de 14 863 000 \$ (avant taxes), excédant ainsi le budget prévu pour les travaux de 11 477 075 \$ (avant taxes) soit le budget du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'agrandissement d'un immeuble au montant de 10 221 659 \$ (avant taxes) plus le budget investi à partir de la mesure « 50621 – Maintien des bâtiments », d'un montant de 1 255 416 \$ (avant taxes);

Considérant la nécessité de procéder à une demande de contribution financière additionnelle et la nécessité d'obtenir l'autorisation du MEQ suite aux résultats de l'appel d'offres ;

Considérant la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que le conseil d'administration octroie le contrat relatif au projet « Agrandissement – École du Parc-de-la-Montagne » à l'entreprise 4198191 Canada inc. (Les Industries CAMA), située au 800-A rue de Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5, au montant de 14 863 000 \$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme, le tout conditionnel à l'obtention d'une contribution financière additionnelle ainsi qu'à l'autorisation du MEQ.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-116

M. Rémi Lupien fournit des explications sur la résolution notamment sur le nombre de soumissionnaires, et l'expertise de « Les Industries CAMA » advenant l'autorisation du ministère. Il précise également qu'il y a d'autres projets majeurs dont l'autorisation ministérielle a été obtenue il y a deux ans et dont les travaux ne sont pas débutés.

M. Lupien fournit également des explications sur le processus d'appels d'offres pour les constructions majeures.

15 Ajournement de la
rencontre

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Monsieur Richard Bilodeau lève la rencontre.

Il est 18 heures 56 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-117

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE VIRTUELLE AJOURNÉE DU 5 JUILLET 2021

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
12. **Ressources matérielles**
 - 12.3 Octroi du contrat - Agrandissement de l'École Parc-de-la-Montagne
15. Levée de la rencontre